

Commune d'ESCOLIVES STE CAMILLE (Yonne)

COMPTE RENDU

RÉUNION de CONSEIL MUNICIPAL

DU 19 FÉVRIER 2015

L'an deux mil quinze, le dix-neuf février à vingt heures, le conseil municipal de la commune s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi dans la salle habituelle de ses séances sous la présidence de Mme ALFARO Josette, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mmes ALFARO Josette, BRAS Hélène, CLOP Anita, MARCHAL Ambre et MM BIRTÉGUE Pascal, BORGNAT Benjamin, d'ANNOUX Bruno, HISQUIN Yvan, KUPRESKI Sacha, LUBRANO Eric, REGITZ Jean-Philippe, REGNART Mathieu et VANTHEEMSCHE Philippe

ABSENTS EXCUSÉS : BIZET Jean-François (pouvoir à Pascal BIRTÉGUE), BILLOTTE Karine (pouvoir à Benjamin BORGNAT)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : HISQUIN Yvan

ORDRE DU JOUR :

- I - TARIFS 2015**
- II - Renouvellement OUVERTURE Crédit de Trésorerie auprès de la BPBFC**
- III - APPEL OFFRES pour repas au Centre de Loisirs et au Restaurant Scolaire**
- IV - Convention Guides de l'Yonne et Bilan 2014 du Site Archéologique**
- V - Marché « Assurance Statutaire » par le Centre de Gestion de l'Yonne**
- VI - Questions diverses**

Mme le Maire procède à la lecture du compte rendu de séance du 15 janvier 2015 qui n'appelle aucun commentaire.

I – TARIFS 2015 :

Voir tableau ci-après :

DÉSIGNATION		Tarifs 2014	Tarifs 2015
CONCESSIONS CIMETIÈRE			
<i>délibération 19/02/2015</i>	Trentenaire	65,00 €	70,00 €
	Cinquantenaire	100,00 €	100,00 €
	Perpétuelle	540,00 €	550,00 €
CONCESSION COLUMBARIUM	15 ans	33,00 €	35,00 €
CONCESSION COLUMBARIUM	30 ans	66,00 €	70,00 €
COLUMBARIUM Mural		540,00 €	550,00 €
COLUMBARIUM au sol		430,00 €	450,00 €
<i>délibération du 19/02/2015</i>	Vacation funéraire	20,00 €	25,00 €
FOYER COMMUNAL	Habitants de la commune	125,00 €	125,00 €
<i>Délibération 23/02/2012 et 28/3/2013</i>	AUTRES	250,00 €	250,00 €
Location pour réunion ou après-midi : div. Org. hors cne+Conseillers		60,00 €	60,00 €
Associations communales (font le ménage)		Gratuit	Gratuit
Associations communales qui ne font pas le ménage		60,00 €	60,00 €
Pers.cnal retraité ou actif/Conseillers 1fois par an qui font le ménage		Gratuit	Gratuit
Pers cnal retraité ou actif/Conseillers 1fois par an qui ne font pas le ménage		60,00 €	60,00 €
Supplément du prix par jour supplémentaire	Hab.commune	35,00 €	35,00 €
	Autres	70,00 €	70,00 €
Location lave vaisselle		25,00 €	25,00 €
LOCATION MATERIELS (délibération 28/3/2013)		20€ TTC/Jour	20€ TTC/Jour
	CAUTION	500,00 €	500,00 €
RESTAURANT SCOLAIRE délibération 13/06/2013 le repas		3,70 €	En attente
repas personnel d'encadrement en stage		3,70 €	En attente
DÉPOT DÉCHETS non autorisés (délib. 23/03/2013)		500,00 €	500,00 €
EAU (Prix HT) délibérations du 28/04/2011 le m3		1,52 € HT	En attente
Abonnement compteur eau/an		63,26 € HT	En attente
Redevance Assainissement		0,98 € HT	En attente
Abonnement réseau assainissement /an		31,50 € HT	En attente
Prix du m3 >àconsommation normale du foyer/3ans pour une fuite >à 100 m3		Prix coûtant	En attente
RACCDT ASST Pavillon non équipé/déli.28/04/2011		coût réel	En attente
RACCDT ASST Pavillon déjà équipé/déli.28/04/2011		coût réel	En attente
RACCDT IMMEUBLE av. Plus.Logts équipés ou non		coût réel	En attente
PHOTOCOPIES			
<i>Délibération 22/01/08</i> Associations communales >3000 Copies Noir		0,07	0,07
Délibération 26/02/2009	Copie couleur	0,30 €	0,30 €
Particuliers ou associations hors commune jusqu'à 20 copies Noir		0,25 €	0,25 €
Particuliers ou associations hors commune >20 copies Noir		0,25 €	0,25 €
CARTES de PECHE			
<i>Délibération 28/01/2010</i>	Ticket à la Journée	2,00 €	2,00 €
Carte Verte (enfants de 12 à 16 ans habitant la commune)		10,00 €	10,00 €
Carte Rose (16 ans et plus, habitant la commune)		20,00 €	20,00 €
Carte Jaune - Personnes extérieures à la commune		30,00 €	30,00 €
CARTES POSTALES			
<i>Délibération 19/02/2002</i>	cartes pour Site Archéologique	0,25 €	0,25 €
Cartes Noir et Blanc		0,30 €	0,30 €
Cartes Couleur		0,40 €	0,40 €
ENVELOPPES AFFRANCHIES -délibération du 19/02/2015		0,60 € l'unité	0,80€l'unité
SITE ARCHÉOLOGIQUE - délibérations 22/01 et 4/04/08-			
Entrée par personne délibération du 19/02/2015 pour 5 € au 1/1/2016		4,00 €	4,00 €
Enfants de moins de 12 ans /Groupes Scolaires		Gratuit	Gratuit
Personne de 12 à 18 ans inclus (délib.23/2/2012)		2,50 €	2,50 €
Groupe de 20 personnes et plus (délib.23/02/2012)		3,50 €	3,50 €
Groupe de 50 personnes et plus (délib.26/2/09)		3,00 €	3,00 €

II – RENOUELEMENT OUVERTURE DE CRÉDIT DE TRÉSORERIE AUPRÈS DE LA BPBFC :

La convention d'ouverture de crédit de trésorerie d'un montant de 120 000 € que nous avons renouvelée auprès de la Banque Populaire Bourgogne Franche Comté arrive à échéance au 27/03/2015. L'encours actuel est à zéro, mais il est préférable, en raison des projets susceptibles d'être lancés sur l'exercice de demander une nouvelle fois le renouvellement pour un an de cette convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DONNE SON ACCORD et Mandate Mme le Maire pour effectuer toutes les démarches et signer la convention de renouvellement de cette ouverture de crédit de trésorerie.

III – APPEL D'OFFRES pour REPAS AU CENTRE DE LOISIRS ET RESTAURANT SCOLAIRE :

Mme le Maire informe le conseil qu'une procédure d'appel d'offres pour la fourniture des repas au centre de loisirs (mercredi, petites et grandes vacances) et au restaurant scolaire va être lancée pour la rentrée de septembre 2015, d'une part afin d'uniformiser le service et d'autre part trouver un bon compromis entre la qualité des repas et la charge de travail du personnel technique.

Mme le Maire informe le conseil que cette solution est déjà appliquée à Coulanges-la-Vineuse depuis la rentrée de septembre 2014 et qu'elle donne satisfaction.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DONNE SON ACCORD pour lancer une procédure de marché adaptée et contacter plusieurs prestataires.

IV – CONVENTION « GUIDES DE L'YONNE » et BILAN 2014 du Site Archéologique :

Sacha KUPRESKI présente le compte d'exploitation du site archéologique pour l'année 2014 :

La recette totale s'élève à 81431,13€.

Elle est composée de :

- recettes de fonctionnement, soit 32582€ au titre d'une dotation de l'Etat et 4205€ pour les entrées. Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 36787,50€.
- recettes liées au personnel communal, soit 36600€ au titre d'une dotation de l'Etat et 8018,63€ pour les remboursements de contrats aidés (CUI-CAE) par l'ASP et le Conseil Général de l'Yonne.

La dépense totale s'élève à 54119,89€.

Elle est composée de :

- Dépenses de fonctionnement, soit 9082,92€ pour la rémunération des Guides de l'Yonne, 21536,04€ pour le paiement du personnel communal, 3104,79€ pour les frais de télécommunication, gaz et électricité ainsi que 11011,66€ au titre de dépenses diverses (événementiel, espaces verts, petit équipement, etc).
- Dépenses d'investissement, soit 9384,48€.

Les comptes présentent un solde positif de 27067,59€.

La commission du site archéologique qui s'est réunie le 22 janvier dernier, préconise d'augmenter les dépenses d'investissement en réalisant des travaux de première nécessité. Le hangar abritant le mobilier et servant de dépôt de fouille n'est plus hors d'eau et sa réfection constitue donc une priorité pour 2015. La commission préconise également de finaliser la signalétique sur les axes conduisant au site. Un recensement précis des besoins est actuellement en cours.

Sacha KUPRESKI poursuit avec un point sur la fréquentation 2014 qui est en augmentation de 14,17% par rapport à 2013. Le site archéologique a accueilli 2891 visiteurs dont 46,4% de groupes et 8,6% d'étrangers.

CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DES GUIDES DE L'YONNE (AGY)

Sacha KUPRESKI présente la proposition de convention établie entre l'AGY et la commune d'Escolives pour l'année 2015. Elle a pour objet de cadrer la prestation des guides interprètes touristiques les dimanches et jours fériés ainsi qu'un samedi soir sur deux pendant la saison touristique, du 02 mai au 26 septembre. Le montant de la prestation est de 7522,32€ HT, soit 9026,79€ TTC.

Pour rappel, le montant dépensé en 2014 était de 9082,92€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DONNE SON ACCORD et Mandate Mme le Maire pour la signature de la convention 2015 avec les Guides de l'Yonne.

V – Marché « ASSURANCE STATUTAIRE » par le Centre de Gestion de l'Yonne :

Mme le Maire informe le conseil municipal, que le Centre de Gestion de la Fonction Publique de l'Yonne, organise, comme tous les 4 ans, une consultation pour le renouvellement du contrat groupe d'assurance statutaire sous la forme d'un marché à procédure négociée.

Notre collectivité est assurée jusqu'ici auprès de la SMACL, indépendamment du contrat groupe du Centre de Gestion, mais elle peut demander au centre de gestion de négocier ce marché pour intégrer ou non au 1^{er} janvier 2016, le contrat groupe en fonction du résultat de la consultation.

Ce contrat permet la prise en charge par l'assurance des frais laissés à charge de la collectivité, sur les salaires des agents titulaires, en arrêt de travail, maladie, accident de travail, maternité..

Après en avoir délibéré, le conseil municipal CHARGE le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer. Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la CNRACL (plus de 28H par semaine) : décès, accident de travail, maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, maternité-paternité-adoption,
- Agents non affiliés à la CNRACL (moins de 28H par semaine) : accident de travail, maladie grave, maternité-paternité-adoption, maladie ordinaire.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules. La durée du contrat sera de 4 ans à effet au 1/1/2016.

VI – QUESTIONS DIVERSES :

- 1) **Aide Ponctuelle à un agent** : Mme le Maire explique au conseil municipal, qu'un de nos agents se trouve en difficulté financière et qu'il est redevable vis-à-vis de l'administration d'une somme de 400 €. Contact pris avec la trésorerie, exceptionnellement la collectivité pourrait lui avancer ce montant en prélevant chaque mois un dixième sur son salaire, avec une convention de reconnaissance de dette signée par l'agent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DONNE SON ACCORD pour cette avance et Mandate Mme le maire pour effectuer toutes les démarches nécessaire.

2) **Proposition d'achat parcelles M SEGUENOT Patrick :**

Pascal BIRTEGUE explique au conseil municipal, que suite à l'urbanisation de la zone AU 2 à La Cour Barrée, il est souhaitable de pratiquer des échanges de parcelles avec M SEGUENOT Patrick :

- rétrocession à la commune par M SEGUENOT de 382 m²
- achat par la commune à M SEGUENOT de 227,40 m² (achat parcelle de 242,4 m² - cession parcelle de 15 m²) au prix de 10 € le m²

M SEGUENOT Patrick est d'accord pour le prix proposé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DONNE SON ACCORD pour l'achat et l'échange de parcelles et le montant à payer de 2 274 € et MANDATE Mme le Maire pour la signature des actes en l'étude de Me LAMBERT TAPIE.

3) **Travaux d'extension des réseaux d'électricité pour lotissement Rue de Tourbenay**

Pascal BIRTEGUE informe le conseil que suite à la délibération prise pour l'application de la Participation sur la voirie et les réseaux par les acquéreurs de lots sur La Cour Barrée, il est nécessaire maintenant de délibérer sur le montant des travaux de la 1^{ère} tranche (5 parcelles du lotissement SEGUENOT et 4 raccordements de l'autre côté) :

Type de travaux	Total HT	Part SDEY	Part commune HT
Basse Tension	66 000 €	22 440 €	43 560 €
Eclairage Public	16 060 €	4 818 €	11 242 €
France Télécom	12 100 €	3 630 €	8 470 €
Total	94 160 €	30 888 €	63 272 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DONNE SON ACCORD pour les participations communales et MANDATE Mme le Maire pour la signature des actes d'engagement, de la convention et de tous documents nécessaires.

4) **Convention répartition intercommunale des charges des écoles d'Auxerre :**

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'elle a reçu une convention pour une demande de participation de la mairie d'Auxerre aux charges de fonctionnement des écoles pour un enfant de la commune soit 86,77 € pour l'année 2013/2014.

La collectivité a deux mois pour donner ou non son accord.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ne DONNE PAS son accord pour le versement de cette participation.

5) **Validation du prix du repas communal :**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal CONFIRME le prix appliqué depuis plusieurs années de 30 € par personne pour le repas communal concernant les personnes participant que ne rentrent pas dans les catégories de personnes invitées gratuitement (personnel communal et conjoint, élus, personnes de la commune âgées de 65 ans et plus).

6) Embauches au centre de loisirs pour vacances d'hiver :

Vu l'arrêt de travail de l'agent embauché en stagiaire BAFa sur les vacances d'hiver, après en avoir délibéré, le conseil municipal DONNE SON ACCORD pour l'embauche sur les deux semaines d'un troisième contrat CDD rémunéré sur le 1^{er} échelon de l'échelle 3 des adjoints d'animation.

7) Sonneries des cloches :

Mme le Maire nous informe du changement de programmation des horaires de sonnerie des cloches de l'église avec l'accord du Père Rigollet.

8) Service technique :

Philippe VANTHEEMSCHE informe le conseil qu'il est urgent de remplacer la remorque dont la flèche de remorquage est en train de lâcher. Cette remorque est destinée à un usage domestique et donc inadaptée pour nos besoins. Aussi 3 devis pour une remorque basculante avec charge utile de 900 kg ont été reçus. Le premier devis est de l'EURL BOCKMANN à 2858 € et 3394 € avec réhausse grillagée, le deuxième devis est l'entreprise TOURNIER à 2358 €, avec l'option réhausse grillagée à 2911 € et enfin un devis ALABEURTHE pour un montant de 2687 € et d'un montant TTC de 3000 € avec la réhausse de 0,60 m. Après débat le conseil municipal décide d'accepter le devis d'ALABEURTHE.

9) Local technique :

Philippe VANTHEEMSCHE rend compte au conseil de l'estimation des domaines des trois propositions d'achat pour le futur bâtiment du service technique. Les bâtiments concernés sont le chalet en bois avec son terrain, l'entrepôt DA SILVA et le garage GERBER avec son terrain. Après révision des besoins des agents communaux, le conseil municipal mandate M Philippe VANTHEEMSCHE afin de faire une offre d'achat.

10) Vitrierie des bâtiments communaux :

Philippe VANTHEEMSCHE souhaite évoquer le nettoyage des vitres des bâtiments communaux, qui est soumis aux nouvelles dispositions relatives aux travaux en hauteur. Compte tenu que le personnel dédié à cette tâche n'est pas équipé d'un plan de travail de manière à préserver leur santé et leur sécurité (troubles musculo-squelettiques, chute...) il est envisagé de faire réaliser cette mission par un prestataire extérieur 3 fois dans l'année (durant les vacances scolaires de décembre, d'avril et au mois d'août). Après discussion le conseil municipal décide de demander des devis à des prestataires.

Prochaine réunion de conseil le lundi 30 Mars

Josette ALFARO, Maire